

Metadata

Source administrative

SANITEL: Système d'enregistrement et de surveillance du cheptel belge

Informations générales

Les données sur les animaux vivants

Domaine 2.2.01. Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne

alimentaire (AFSCA)

Mots-clés

Mise à jour du document 07/02/2023

Périodicité Annuelle

Actualité

Textes légaux de Accord de coopération du 18 juin 2003 entre l'Etat fédéral,

référence la Région flamande, la Région wallonne et la Région de

Bruxelles-Capitale concernant l'exercice des compétences régionalisées dans le domaine de l'Agriculture et de la Pêche., Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale.

Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire., Arrêté royal du 23 mars 2011 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins, Arrêté royal du 1 juillet 2014 établissant un système d'identification et d'enregistrement des porcs et relatif aux conditions d'autorisation pour les

exploitations de porcs

Résumé méthodologique

Couverture

Couverture Belgique

géographique

Première période 2014

disponible

Unité administrative Bovins: individuels - Porcs : visite d'entreprise

Population administrative Tous les établissements approuvés pour la détention des

animaux de la ferme



Définitions		
Titre	Définition	Unité/ Nomenclature
Catégories d'animaux	-	Sorte d animal
Nombre d'animaux (têtes)	Nombre d'animaux vivant a un certain date	N (Fréquence absolue)
Point de temps	Date fixe	15 Mai, 15 Novembre

